



Hôtel de Ville

✉ 1 Bd de la République

66390 BAIXAS

☎ 04.68.64.75.95

☎ 04.68.64.47.50

Dossier suivi par : Nathalie VIDAL

@ nathalie.vidal@baixas.fr



Baixas, le 02/07/2021

Monsieur le Président
Du Comité Technique
Du Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale des P.O.
35, boulevard Saint Assisclé - Bâtiment B,
66020 Perpignan

Objet : Demande d'avis CT : Augmentation du temps de travail – 6 agents périscolaire

Monsieur le Président,

Conformément à la réglementation en vigueur, je me permets de solliciter votre avis sur le dossier cité en objet et dont vous trouverez ci-joint les pièces nécessaires à son examen.

Dans le cadre de la réorganisation des services scolaire et périscolaire, j'ai proposé à 6 agents de la filière technique, qui occupent actuellement un emploi polyvalent au sein de la Mairie de Baixas à dominante animateur périscolaire, une augmentation du temps de travail hebdomadaire de 21/35^{ème} à 24/35^{ème} annualisé.

Par retour de courrier, tous les agents ont accepté cette modification,

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce dossier, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

Gilles FOXONET



Baixas, le 16 août 2021



Hôtel de Ville

✉ 1 Bd de la République

66390 BAIXAS

☎ 04.68.64.75.95

📠 04.68.64.47.50

Dossier suivi par : Nathalie VIDAL

@ nathalie.vidal@baixas.fr

Monsieur le Président
Du Comité Technique
Du Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale des P.O.
35, boulevard Saint Assisclé - Bâtiment B,
66020 Perpignan.

Objet : Demande d'avis CT : précisions sur l'augmentation du temps de travail de 6 agents techniques polyvalents à dominante périscolaire.

Monsieur le Président,

Suite à notre courrier de saisine en date du 02/07/2021 concernant l'augmentation du temps de travail de 21/35^{ème} à 24/35^{ème} de 6 agents polyvalents de la filière technique à dominante périscolaire de la commune de Baixas, vous avez sollicité des informations complémentaires dont vous trouverez ci-dessous les réponses :

Cette modification concerne 3 agents au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe et 3 agents au grade d'Adjoint Technique Territorial. La variation du temps de travail est supérieure à 10% et entraîne la suppression des 6 postes à 21/35^{ème}, d'1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (occupé à 28/35^{ème} de droit) et la création de 6 postes à 24/35^{ème}.

Depuis le mois de septembre 2014, ces agents effectuent 21 heures hebdomadaires comprenant notamment :

- l'accueil de loisirs associé aux écoles le matin, durant la pause méridienne et le soir ;
- l'entretien des locaux scolaires et périscolaires ;
- l'entretien des gîtes communaux et l'accueil des personnes hébergées ;
- l'entretien des bâtiments communaux ;
- le remplacement d'ATSEM, agents du restaurant scolaire ;

Aujourd'hui, afin de répondre à l'augmentation des besoins dans les missions assurées par ces agents, notamment par l'augmentation des effectifs ou encore l'ouverture future de 2 nouvelles structures dont il conviendra d'assurer l'entretien (Maison France Services et Point Jeunes), mais également de pourvoir le poste laissé vacant, suite au départ à la retraite en invalidité d'un agent technique exerçant au sein de l'école maternelle, quotité 28/35^{ème} de droit, par 2 agents (1 par demi-journée), le temps de ces 6 agents doit être porté à 24 heures hebdomadaires annualisées.

Ce projet qui leur a été présenté, a été approuvé par l'ensemble des agents concernés qui sollicitaient une augmentation de leur temps de travail.

En espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Maire,

Gilles FOXONET

